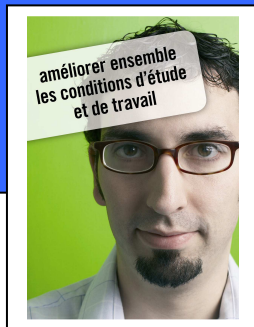


# Réforme du Recrutement et de la Formation Pour une autre réforme



L'année scolaire précédente a été marquée par la « mastérisation ». Le projet initial du gouvernement était de transférer la formation professionnelle en amont du concours et d'affecter les enseignants et CPE stagiaires à temps plein, sans formation professionnelle. Cette solution permettait d'économiser 5 000 emplois de stagiaires au détriment de la formation des futurs enseignants et CPE et de leur entrée dans le métier.

### 1. La position du SNES

Depuis le milieu des années 60, le SNES mène une réflexion approfondie sur la formation des maîtres pour laquelle il a toujours pris l'avis de la profession. La formation des maîtres est donc au cœur des réflexions du SNES, qui est parti de sa conception du métier et du système éducatif pour construire ses revendications sur ce sujet.

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE fait partie des revendications du SNES car la maîtrise de la discipline est une condition nécessaire à l'enseignement. Elle est la garantie de la liberté pédagogique, à condition qu'une réelle formation professionnelle soit mise en place.

Pour le SNES, il faut profiter de l'élévation du niveau de recrutement pour mettre en place une réelle formation des maîtres progressive, sur l'ensemble du cursus universitaire, jusqu'aux premières années d'exercice. Le SNES développe le concept d'une formation pré-professionnelle en amont du concours poursuivie par une formation professionnelle après la réussite à ce dernier. Cette formation se déroulant pendant l'année de stage doit être construite en alternance, avec des allers-retours entre formation théorique dans le cadre d'IUFM rénovés, et formation pratique dans le cadre d'un service en responsabilité limité à 6 heures hebdomadaires.

Afin de garantir la diversité sociale parmi les futurs enseignants et CPE, il est nécessaire de développer des dispositifs d'aides et de pré-recrutements, ainsi l'élévation du niveau de recrutement doit permettre une étape de démocratisation dans l'accès aux études supérieures.

### 2. Des mobilisations qui ont permis des bougés

Les premières annonces du gouvernement, en particulier l'absence de référence aux IUFM et la volonté de placer les lauréats de concours en situation de responsabilité à temps plein, sans formation complémentaire, ont déclenché de nombreuses mobilisations dans les IUFM et l'enseignement supérieur.

Celles-ci, avec les interventions du SNES et de la FSU, ont contraint le gouvernement à bouger sur son projet et X. Darcos a dû accorder 1/3 de décharge de service pour les enseignants et CPE lauréats d'un concours. Dans le même temps le ministère a annoncé la mise en place d'aides sociales comprenant des emplois d'Assistants d'éducation réservés. Des mesures transitoires ont été actées et la mise en place des nouveaux concours retardée d'un an. Enfin, le SNES a mis en échec, à l'occasion du CTPM du mois de mai, un projet du ministère concernant l'affectation des néo-titulaires et mettant en péril les possibilités de mutation de l'ensemble des personnels.

Tous ces reculs du ministère sont à mettre au compte des mobilisations et des diverses interventions du SNES et des syndicats de la FSU. Ils restent cependant insuffisants et l'année qui s'ouvre devra être l'occasion d'avancer sur les points qui restent en débat.

### **3. Les perspectives de l'année**

De nombreux points restent encore en débat, que les modifications statutaires ne tranchent pas :

- durée du stage en responsabilité après l'admission au concours
- organisation de la formation professionnelle, rôle des IUFM et condition de titularisation
- mise en place de dispositifs de pré-recrutements et des emplois d'AED réservés
- création des maquettes des nouveaux masters et cadrage national de la formation des maîtres
- revalorisation de l'ensemble des personnels

Sur chacun de ces points, le SNES est porteur de propositions cohérentes qui permettraient d'améliorer la formation des maîtres et de rendre plus attractifs des métiers qui en ont aujourd'hui besoin.

La « mastérisation » n'est donc pas un sujet clos. Le SNES entend poursuivre ses interventions à tous les niveaux et informera la profession.

*Plus d'informations et d'analyses sur : <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique4722>*